

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N° 13.064

## DECISION

*Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public  
(Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux)  
à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013*

= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 24 avril 2012 (DC N° 12/130) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 25 avril 2012,

## D E C I D E

- de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, comme suit :

	Ancien tarif 2012	Nouveau tarif 2013
○ Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours	38,80 €	39,60 €
○ Forfait pour occupation inférieure à 15 jours	80,10 €	81,70 €
○ Au-delà de ces 15 jours par m <sup>2</sup> et par mois d'occupation		
- le 1 <sup>er</sup> mois	8,45 €	8,60 €
- le 2 <sup>ème</sup> mois	9,75 €	9,95 €
- le 3 <sup>ème</sup> mois	13,30 €	13,55 €
- le 4 <sup>ème</sup> mois	15,80 €	16,10 €
- à partir du 5 <sup>ème</sup> mois et les mois suivants	20,55 €	20,95 €
(au-delà du forfait des 15 jours, tout mois commencé est dû intégralement. Pas d'application du prorata temporis)		

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70321- Fonction 01 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 06 février 2013

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD